Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200054294-20251211-7_2025_12_11_8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 11 décembre 2025

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 11 décembre 2025 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 5 décembre 2025 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (28) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kevin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (7) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à C0NAN Cyril, LE BELLEC Magali ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, NOFFE Laura ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, SOULABAILLE Thomas ayant donné pouvoir à SAGORY Sylviane, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ERMEL Isabelle.

N° délibération

7-2025 12 11

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

Objet : Nouvelle gendarmerie : Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) – Révision n°1

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	28
Pouvoirs	7
Pour	35
Contre	
Abstention	

OBJET : Nouvelle gendarmerie : Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) – Révision n°1

Vu la délibération en date du 14 novembre 2024 relative à la création d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement dans le cadre de la construction d'une nouvelle gendarmerie d'un montant de 1 200 000 €.
Considérant que le montant de l'opération devrait être de 1 350 000 €
Considérant les crédits consommés sur cette opération par rapport à la prévision :

	2024	2025	2026
Prévision	50 000,00 €	1 050 000,00 €	50 000,00 €
Réalisation	34 793,40 €	15 525,00 €	0,00 €
Total	1 200 000 €		

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réviser l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements pour le remplacement des compteurs thermiques comme suit :

	2024	2025	2026
Crédits de paiement	34 793,40 €	50 000,00 €	1 265 206,60 €
Total	1 350 000,00 €		

Et précise que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200054294-20251211-7_2025_12_11_8-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 15 décembre 2025

Gérard DABOUDET

Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

André Chérel

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 17/12/2025
- et de sa publication le 16/12/2025

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)